

DECLARATION DE LA CGT

CTPL DU 17 JUIN 2010

Monsieur le Président, permettez-moi au début de ce CTPL de revenir quelques instants sur l'avant-projet de loi sur la réforme des retraites que le gouvernement vient de rendre public.

Pour la CGT, c'est une réforme brutale pour un recul social sans précédent .

Sur quelques aspects seulement :

- En repoussant **l'âge de départ à la retraite à 62 ans** et **l'âge de la retraite à taux plein à 67 ans** (au lieu des 60 et 65 ans actuels), et en confirmant l'allongement de **la durée de cotisation à 41,5 ans**, les conditions d'acquisition des droits à la retraite en France seraient les plus drastiques en Europe.
- L'âge de départ en retraite serait repoussé **à partir du 1er juillet 2011** sur un rythme accéléré pour atteindre 62 ans pour les salariés qui peuvent prétendre aujourd'hui à partir en retraite en 2016.
- Le droit à la retraite à taux plein serait porté à 67 ans. Les femmes dont 30 % sont déjà contraintes aujourd'hui de partir à 65 ans en seront les principales victimes.
- Les différentes mesures d'âge vont toucher plus particulièrement les jeunes. Ainsi, d'ici 2016, c'est plus d'un million d'emplois qui ne leur seront pas ouverts parce que leurs parents devront travailler plus longtemps.
- Le traitement des salariés exerçant des métiers pénibles et astreignants relève de la provocation. Il n'y aurait aucun métier pénible. Seul serait apprécié le degré d'usure du salarié qui, le cas échéant, lui permettrait de continuer de partir à 60 ans.
- Pour les fonctionnaires, **la cotisation retraite augmentera de 2,7 %**. Le dispositif de **départ anticipé** pour les femmes ayant eu 3 enfants disparaîtrait. Au nom de l'équité, c'est l'alignement des droits par le bas.

Ainsi l'ensemble des dispositions affectant les droits en matière de retraite représenterait une ponction de 22,6 milliards d'euros en 2018, 25,1 milliards d'euros en 2020. Parallèlement, les propositions concernant la mise à contribution des hauts revenus, des revenus du capital, des entreprises ne font qu'égratigner les dispositions en leur faveur. Leur seule vocation est de créer l'illusion que la réforme est juste. Les recettes attendues sur ce plan sont estimées à 4,4 milliards d'euros en 2020, soit 5 fois moins que les sacrifices imposés aux salariés.

Le gouvernement n'apporte aucune réponse nouvelle aux défis du chômage, des bas salaires et de la précarité. C'est pourtant dans la réponse à ces problèmes que réside l'essentiel des solutions garantissant la pérennité des retraites. Pour la CGT, c'est évident, cette réforme des retraites doit être résolument combattue.

Au plan local :

Les positions et engagements que vous avez pris face aux agents du département semblent de plus en plus compromis :

Vous vous dites attentif aux conditions de travail des agents , mais cela semble mission impossible faces aux multiples suppressions d'emplois déjà actées et au « plan d'austérité » qui en annonce de nouvelles.

Le déficit d'emplois de 6.9 en juin montre l'impact limité de vos rencontres avec Mr Rambal.

Vous avez affirmé que nos salaires faisaient des envieux, mais il est projeté qu'ils soient bloqués pendant 3 ans .

Vous avez souhaité que les agents restent objectifs par rapport à leur situation.

Doivent ils regarder du côté des 5-6 millions de chômeurs, dont la situation n'est en rien améliorée par les suppressions d'emplois, ni par le report de l'âge de départ en retraite, ou regarder du côté des quelques familles les plus aisées du pays , bénéficiant du bouclier fiscal, ou bien encore du côté des footballeurs français du mondial a qui l'on promet 390 millions d'euros .

Lors du CTPL sur les suppressions d'emplois vous avez évoqué le nécessaire aménagement du territoire, la CGT a quelques inquiétudes concernant l'avenir des postes ruraux, l'élargissement à terme des compétences du PRS risquant de « vider » ces unités de leur charge de recouvrement.

D'autre part, vous dites faire la chasse aux tâches chronophages et inutiles. Plusieurs autres directions locales ayant choisi de mettre la pédale douce sur les indicateurs, quand est-il de leur suivi dans le département ?

Enfin, je précise que nous refusons tout enregistrement des débats des CAP et CTP. Ils sont illégaux. La CGT demande la destruction immédiate des bandes déjà enregistrées.

Concernant les points à l'ordre du jour :

Une nouvelle fois la CGT déplore l'ordre du jour très chargé pour un CTPL qui ne commence qu'à 14h30.

sur l'exécution budgétaire

Malgré nos débats précédents et votre engagement, nous n'avons pas le détail des réalisations par poste, nous ne pouvons donc utilement analyser aujourd'hui les résultats réalisés par les postes et services.

On ne peut voir si les engagements sont tenus. Par exemple pour la T d'Auxerre vous aviez dit en 2009 que des économies étaient à faire sur les fluides et les fournitures , on ne peut voir si elles sont effectives .

Nous n'avons pas non plus les demandes des comptables. Elle nous sont indispensable pour suivre la satisfaction des besoins exprimés.

Comme l'année dernière nous demandons à avoir connaissance des dotations au fur et à mesure .

Cette année certains postes de dépenses sont au-dessus de la moyenne malgré vos observations de l'année dernière et celles du CTPL d'élaboration du budget 2010. Vous nous aviez notamment indiqués en janvier 2010 vouloir être plus exigeant sur la tenue des budgets 2010.

De même des économies devaient être faites sur les huissiers, l'affranchissement et les frais de déplacements , elles ne sont pas encore flagrantes.

Le suivi analytique n'est toujours pas très parlant pour nous et nous aimerions savoir précisément à quelles dépenses correspondent :

- les 2700€ d'abonnement
- les 7500€ de location garages –parkings
- les 8700€ d'honoraires d'avocats
- les 3100€ de frais de représentations et manifestations des services
- les 15656.99 de travaux

Par ailleurs, nous nous étonnons du financement de mobilier de jardin sur le budget départemental pour 1233 €.

Pour les travaux le % a baissé (29 contre 35.5%). Peut-on avoir une mise à jour des prévisions et de la situation actuelle.

Nous notons que déjà 10 postes plus le SIP de Sens ont une réalisation supérieure à la moyenne avec notamment 50.85% pour Sens, 48.36% pour Villeneuve sur Yonne , 175,6% pour le SIP de Sens et plus de 45% pour Tonnerre, Joigny et Auxerre. Pour nombre d'entre eux, il doit y avoir une sous estimation du budget initial !

Nous avons déjà évoqué la politique immobilière et la mise en place des schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI), pouvez vous nous dire où nous en sommes dans le département de la mise en œuvre de l'objectif affiché qui est de fournir un cadre de travail adapté aux agents, d'accueillir dans de bonnes conditions les usagers des services publics, réduire le coût de fonctionnement des services La réalité vécue par les agents est tout autre.

sur la formation professionnelle

La CGT se félicite que ses revendications concernant le retrait des journées d'étude des statistiques de formation aient été enfin entendues.

Elle regrette par contre, le manque d'évaluations qualitatives, en particulier celles qui devaient être réalisées à posteriori.

Enfin, il apparaît que la notion de formation à distance reste très floue. Il reste énormément à entreprendre pour sa réelle appropriation par les agents.

sur les emplois

En ce qui concerne les emplois du PRS , nous ne pouvons que répéter notre opposition à la mise en place de ce nouvel outil de dévitalisation, à terme, des trésoreries.

sur les questions diverses

- Le volumineux rapport d'activité, même si la présentation le rend plus sympathique n'en édulcore pas moins les réalités vécues par les personnels liées aux suppressions d'emplois et aux multiples réformes.
- Concernant les tableaux relatifs à l'absentéisme, les chiffres communiqués cette fois-ci sur la situation au 31/12/2009 ne correspondent pas à ceux remis précédemment . Ils confirment Néanmoins une situation très préoccupante. Toutes les absences représentent environ 2700 jours de travail soit 12 emplois à créer au minimum.
- Concernant Le nouveau programme de prévention du CHS, la CGT souhaiterait savoir si il a été communiqué aux membres du CTPL. Elle demande aussi qu'un état des lieux sur sa mise en œuvre concrète au Trésor soit présenté lors du prochain CTPL
- Plus de 30 départs prévisibles en retraite d'ici juin 2011 , avez vous élaboré un plan de gestion prévisionnelle des emplois ?

Nous venons d'être informés que des poursuites sur des redevances audiovisuelles prescrites étaient demandés . Nous avons déjà débattu de cette question et nous pensions que c'était réglé, nous attendons des explications.